

REGLEMENT

Art.1 : Les exposants devront respecter le présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'exclure toute personne y contrevenant ou troublant l'ordre public.

Art.2 : L'accueil a lieu dès 7h00. L'accès au stand n'est possible que si l'inscription est valide. L'exposant se fera accompagné d'une personne de l'organisation.

Art.3 : Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner ni circuler sur la place après l'ouverture à la vente.

Art.4 : Aucun remboursement de l'inscription ne sera possible.

Art.5 : Sont interdits à la vente : les armes en état de fonctionner, la vente exclusive de vêtements ou de produits alimentaires, les objets neufs ou fabriqués par un particulier (bibelots, bijoux, etc....)

Art.6 : Les objets déballés sont sous l'entière responsabilité des exposants.

Art.7 : Les emplacements devront être laissés propres et libres de tout objet au départ de l'exposant.

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE – GRENIERS

Date : le : 27 septembre 2009 place des Pays de Retz à Rezé

Organisateur : Rezé GRS

Adresse : Mme PROVOST Nathalie, 106 rue de la Classerie 44400 Rezé

Je, soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ville : Département :

Adresse :

CP : Ville :

Tel :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : Par :

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article R310-2 du code pénal)
- de pas avoir participé à 2 autres vide greniers en 2009. (Article R321-9 du code pénal)

Fait à Le

Signature :

Ci-joint le règlement de 10 € pour 1 emplacement (égale à la longueur d'un véhicule de tourisme).

Attestation – inscription à retourner à l'adresse ci-dessus, avec une enveloppe timbrée à votre nom et adresse, pour le retour du reçu.

1 mois avant la date du vide greniers vous pouvez appeler ce numéro 02 40 84 43 00 pour savoir s'il reste des emplacements disponibles, ou consulter : vide-greniers.org